

La contribution du commerce équitable au Burkina Faso : l'apport des organisations de type coopératif

Par Nathalie McSween
et Louis Favreau

Cahiers de l'ARUC-DTC
Série «Études», numéro 2

Décembre 2008



ARUC
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL
ET COOPÉRATION

L'Alliance de recherche université-communautés – Développement territorial et coopération est le résultat d'une association entre le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) basé à l'UQAR (regroupant aussi l'UQO, l'UQAC et l'UQAT) et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), le Réseau des SADC du Québec, l'Association des CLD du Québec et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Université de Moncton et l'Université Laval. Cette alliance de recherche est rendue possible grâce à l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Une version antérieure de ce texte a été présentée dans le cadre du colloque de l'Association de science régionale de langue française (ASRDLF) du 25 au 27 août 2008 à l'Université du Québec à Rimouski.

Distribution :

ARUC-Développement territorial et coopération

Adresse : 300, allée des Ursulines

C.P. 3300, succ. A, local G-310

Rimouski (Québec) G5L 3A1

Téléphone : (418) 723-1986 poste 1247

Courriel : aruc-dtc@uqar.ca

Site Internet : <http://aruc-dtc.uqar.qc.ca/>

ISBN 978-2-923711-10-2 (version imprimée)

ISBN 978-2-923711-11-9 (version pdf)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Tous droits réservés © 2008

ARUC-Développement territorial et coopération

Vous pouvez également télécharger ce document sur le site Internet de l'ARUC-DTC.

Ce document doit être cité comme suit :

MCSWEEN, N. et L. FAVREAU (2008), *La contribution du commerce équitable au Burkina Faso : l'apport des organisations de type coopératif*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Études» numéro 2, Décembre 2008, 26 pages.

Table des matières

Introduction	5
1. Commerce équitable, coopératives et développement : quels ancrages théoriques ?.....	7
2. Le commerce équitable de la mangue au Burkina Faso.....	11
2.1. Quelques éléments de contexte	11
2.2. Les cas étudiés.....	12
2.3. La contribution de la pratique équitable au développement appréhendée à partir de cadres d'analyse microéconomiques et microsociaux	12
2.4. La contribution de la pratique équitable au développement appréhendée à partir d'un cadre d'analyse micro-institutionnel	14
2.5. Analyser la contribution de la pratique équitable au développement à partir d'un cadre d'analyse territorial	18
Les marchés locaux.....	19
Les réseaux socioéconomiques.....	20
Les réseaux sociopolitiques.....	21
Conclusion	23
Bibliographie	25

Auteurs

Nathalie McSween

Doctorante en sciences sociales appliquées

Université du Québec en Outaouais

mcsn01@uqo.ca

Louis Favreau

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités

Université du Québec en Outaouais

louis.favreau@uqo.ca

Introduction

Le commerce équitable est une pratique commerciale alternative qui s'est développée en réaction à un marché international considéré structurellement défavorable aux pays du Sud. Les militants du commerce équitable considèrent ainsi que les petits producteurs des pays dits en développement sont les grands perdants du système commercial international existant : ils sont en situation de dépendance par rapport aux fluctuations des marchés agricoles internationaux; ils ne sont pas assurés de pouvoir vendre leur production d'année en année et vivent donc une grande insécurité et instabilité financières; la part des profits provenant des échanges qui leur revient est minimale, notamment en raison des nombreux intermédiaires desquels ils sont dépendants pour écouler leurs produits et qui s'accaparent généralement une marge importante de ces profits; ils ont peu accès aux réseaux formels de crédit et doivent donc souvent emprunter par le biais de réseaux informels – à des taux d'intérêts souvent usuriers – pour financer leur production (Barrat Brown & Adam, 1999). Il est intéressant de noter qu'on peut aisément reconnaître ici certains des constats les plus importants qui ont été et sont au cœur de la justification autour de la création de la plupart des organisations coopératives dans le monde (Favreau, 2008).

Le commerce équitable cherche à remédier à ces problèmes par le biais de programmes d'éducation à la consommation responsable et solidaire dans les pays développés et en appelant à des changements dans le système commercial international. Le commerce équitable cherche aussi à remédier à ces problèmes en créant un circuit commercial alternatif permettant aux petits producteurs des pays en développement d'écouler leurs produits sur des marchés alternatifs dans les pays développés. Ce circuit commercial alternatif est fondé sur sept principes centraux :

- Une relation plus directe entre les producteurs et les consommateurs qui permet, par le biais de la récupération de la marge de profit des intermédiaires, d'offrir une meilleure marge de profit aux producteurs ;
- Une fixation des prix qui ne prend pas pour base les prix des marchés internationaux, mais les « coûts réels » de production. On demande alors souvent – mais pas toujours – aux consommateurs des pays développés d'accepter de payer un prix plus élevé pour ces produits en raison de la valeur sociale ajoutée. C'est la consommation responsable et solidaire ;
- Des relations commerciales de longue durée entre les organisations de producteurs et des organisations de commerce équitable (OCÉ) qui assurent une certaine stabilité des revenus et donc une certaine sécurité financière aux producteurs ;
- Un préfinancement de la production (environ 50-60% du montant total) visant à réduire le recours au crédit usuraire par les producteurs ;

- La promotion de méthodes de production favorisant un développement durable ;
- Le soutien à des organisations démocratiques et transparentes, le plus souvent des coopératives ou des associations de type coopératif, afin de soutenir l'autonomie et la solidarité ;
- Le paiement d'une prime de développement, par-delà le prix équitable, pour soutenir des projets collectifs décidés démocratiquement par les membres des organisations partenaires.

Le commerce équitable est donc un « mouvement socioéconomique » (Gendron, 2004) qui s'est traduit par : 1) une pratique commerciale reposant sur un circuit alternatif de commercialisation et ; 2) par une pratique de développement qui mise sur le soutien – financier et technique – à des organisations de type coopératif pour que ce commerce favorise le développement. Objectifs et stratégies louables s'il en est. Mais qu'en est-il en réalité ? Le commerce équitable comme pratique commerciale alternative donne-t-il les résultats escomptés en termes de développement ? Soutient-il effectivement le développement des organisations coopératives concernées ? C'est ce que nous avons cherché à évaluer par le biais de deux études de cas effectuées au Burkina Faso concernant des organisations fédératives inscrites dans le commerce équitable de la mangue¹ : l'Union fruitière et maraîchère du Burkina Faso (UFMB) et le Cercle des sécheurs (CDS).

La première partie de ce texte s'attardera à rendre explicite le penchant du commerce équitable pour les entreprises collectives. La seconde s'attachera à présenter, à partir des deux cas étudiés, la contribution de la pratique au développement à partir de cadres d'analyse « micro » et à souligner l'apport différencié d'un cadre d'analyse territorial.

¹ Ces études de cas ont été réalisées en 2005-2006 dans le cadre du mémoire de maîtrise de Nathalie McSween. Une méthodologie qualitative a été utilisée et la cueillette de données a été réalisée principalement par le biais d'entretiens individuels semi-directifs et d'entretiens de groupe. Pour la méthodologie complète, voir McSween (2007). Nous tenons à remercier ici Jean-Baptiste Zett, économiste à l'Université de Ouagadougou, qui a fortement contribué à donner plus de profondeur à nos études de cas tout en nous introduisant dans ses réseaux et en nous faisant profiter de son expérience et de ses recherches.

1. Commerce équitable, coopératives et développement : quels ancrages théoriques ?

Le commerce équitable a un penchant explicite pour les organisations coopératives. Ainsi, tant dans la filière certifiée que dans la filière intégrée, une des normes minimales des OCE du Nord pour choisir leurs organisations partenaires au Sud est que les producteurs soient organisés en regroupement de type coopératif. Si nous parlons ici de « regroupements de type coopératif » davantage que de coopératives, c'est que les OCE reconnaissent la diversité des organisations du Sud et ne requièrent pas de ces organisations la forme coopérative formelle pour commercialiser leurs produits sur les marchés équitables. Au Burkina Faso par exemple, de nombreuses organisations ont un fonctionnement coopératif, sans pour autant prendre le nom de coopératives et sans être enregistrées comme telles.² Ces organisations se donnent plutôt le nom d'Association, de Groupement d'économie populaire, de Groupement d'intérêt économique, d'Union, d'Entente, etc. et sont reconnues – ou non – par des lois diverses variant selon les États. Si les organisations qui veulent commercialiser leurs produits dans les circuits équitables n'ont pas à être des coopératives formelles, elles doivent cependant démontrer qu'elles ont un fonctionnement *de type coopératif*, c'est-à-dire qu'elles sont coopératives dans le sens premier du terme (une entreprise jumelée à une association), qu'elles sont de nature démocratique (fonction participative) et qu'elles sont à même de contribuer au développement social et économique de leurs membres et de la communauté (fonction redistributive).

Small farmers can join Fairtrade if they have formed organizations (in co-operatives, associations or other organizational forms) which are able to contribute to the social and economic development of their members and their communities and are democratically controlled by their members (FLO, 2004).

L'association faite entre fonctionnement coopératif et développement est particulièrement perceptible dans le fait que le discours du commerce équitable présente la prime équitable comme étant l'instrument principal du développement local, en arguant notamment que la prime sert à financer des projets socioéconomiques collectifs dont la teneur est décidée démocratiquement par les membres des organisations du Sud.

² En ne tenant compte que des coopératives étant membres, par le biais de leur fédération, de l'ACI, l'Afrique de l'Ouest ne compterait que très peu d'organisations coopératives. Au Burkina Faso par exemple, la seule fédération membre de l'ACI en 2006 était l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Bam (URC-BAM) (www.coop.org, site visité le 4 avril 2006).

Ce penchant pour les organisations de type coopératif au Sud n'est par ailleurs pas le seul fait des OCÉ, mais s'inscrit plutôt dans une tendance partagée depuis quatre décennies par un nombre important d'organisations de coopération internationale, d'institutions multilatérales (notamment, le Bureau international du travail – BIT – et le Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD), ainsi que par certains économistes hétérodoxes dont Desroches (1976) et Meister (1977) sont parmi les précurseurs les plus connus. Dans la période suivant les indépendances africaines, le BIT présentait en effet la structure coopérative comme « un instrument spécial pouvant contribuer au développement global des nations sous-développées » (Develtere, 1998, p.110) et plusieurs ONG de développement et Églises ayant des antennes au Sud présentaient, de leur côté, les coopératives comme des structures de redistribution de la richesse permettant d'« atténuer la pauvreté et [de] satisfaire les besoins essentiels des pauvres » (Idem, p.116). De fait, en Afrique dans la période suivant les indépendances, l'aide au développement, gouvernementale et non gouvernementale, se dirigea de plus en plus vers les coopératives (Gentil, 1986).

Les chercheurs africanistes et les praticiens du développement en Afrique ont longtemps considéré que les pratiques de solidarité des sociétés traditionnelles africaines constituaient un terreau particulièrement fertile pour le développement d'un projet coopératif. Dans cette perspective, les études s'intéressant aux coopératives dans les pays africains dans les années 1970-1980 se sont surtout intéressées à leur capacité de redistribution de la richesse (analyses microéconomiques), à l'amélioration des conditions de vie (analyses microsociales) ou encore au fonctionnement organisationnel des coopératives dans une perspective comparative (analyses micro-institutionnelles). Historiquement pourtant, on sait que les coopératives d'Afrique subsaharienne ont généralement été créées et instrumentalisées par le colonisateur (ou par l'État après les indépendances) pour servir des intérêts économiques (la promotion de certaines cultures d'exportation, par exemple) ou pour « organiser les masses en vue de faciliter la transmission d'instructions et d'informations politiques » (Fonteneau et al., 1999, p.160). Souvent cantonnées à la collecte et au groupage des produits agricoles, alors que des organisations étatiques se chargeaient de la commercialisation et de la fourniture d'intrants et de crédits agricoles, les coopératives en Afrique sont en effet, selon Bosc et al. (2003), « globalement restées "étrangères" à la paysannerie à tel point que l'on a pu parler de "coopératives sans coopérateurs" » (p.151). L'adhésion à ces coopératives étant obligatoire et la participation des paysans quasi-inexistante, les organisations prenant le nom de coopératives ne furent donc pas, dans cette région du monde, des regroupements d'intérêt commun créés par les producteurs ou les travailleurs eux-mêmes. Ainsi, pour Develtere (1998) :

La coopération est née et s'est développée en Afrique, en Asie, en Amérique latine en tant qu'instrument des agences extérieures,

étrangères aux mouvements sociaux existants ou potentiels. Les agences extérieures y ont introduit des organisations qui étaient appelées coopératives pour la simple raison de leur ressemblance structurelle avec les organisations coopératives des pays industrialisés [...] En d'autres termes, les coopératives ne sont pas nées dans le tiers-monde en tant qu'organes fonctionnels des mouvements sociaux qui auraient mobilisé les populations par leur action collective pour atteindre certains objectifs définis par celles-ci (pp.57-58).

En raison de ce dirigisme étatique, mais aussi des nombreux détournements monétaires qui ont caractérisé nombre de ces coopératives agricoles en Afrique, les producteurs africains ont généralement conservé une certaine suspicion de la forme coopérative ; ce qui explique en partie le fait que, dans la période contemporaine, plusieurs organisations de type coopératif choisissent de ne pas être reconnues officiellement en tant que coopératives. Cela explique aussi le fait que les OCÉ reconnaissent aujourd'hui diverses formes d'organisations de type coopératif plutôt que de rechercher uniquement à soutenir des organisations reconnues formellement comme coopératives. Si les diverses formes institutionnelles des entreprises collectives sont reconnues par les partenaires équitables, ces entreprises continuent cependant d'être, le plus souvent, appréhendées dans une perspective micro-institutionnaliste (transparence, participation, démocratie, etc.) par ces mêmes partenaires. Les programmes de « soutien organisationnel » des OCÉ sont ainsi généralement consacrés soit à améliorer les divers aspects du fonctionnement démocratique des organisations, soit à améliorer leurs capacités d'exportation.

2. Le commerce équitable de la mangue au Burkina Faso

2.1. Quelques éléments de contexte

Le Burkina Faso, un pays de 13 millions d'habitants enclavé dans la région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest, figure parmi les pays plus pauvres de la planète. Près de 90 % des Burkinabés vivent en milieu rural agricole et la plupart des agriculteurs combinent culture vivrière et culture de rente, la première leur permettant de subvenir aux besoins alimentaires de leur famille et la seconde leur servant à compléter l'alimentation familiale et à couvrir les dépenses courantes (éducation des enfants, santé, habitat, etc.) et les imprévus (maladie, décès, etc.). La mangue est une de ces cultures de rente. Mais le manque de débouchés pour ce produit est important. Ainsi, le Ministère de l'Économie et des Finances du Burkina Faso constatait en 2002 que 50% des 160 000 tonnes de mangues produites au pays pourrissaient dans les arbres, faute de débouchés (MEF, 2002). De plus, on constate au Burkina Faso qu'en raison de capacités d'entreposage limitées, la très grande majorité des mangues produites sont vendues en période d'abondance, soit au moment où les prix sont au plus bas. Quant à l'exportation de mangues, elle est encore assez peu développée et est surtout le fait de grands exportateurs privés. Ces grands exportateurs privés payent un prix plus élevé pour les mangues que les marchés locaux, mais font généralement intervenir des intermédiaires – appelés *coaxers* ou *pisteurs* – qui conservent une part importante du prix obtenu. Quant à la transformation de la mangue, elle présente un certain potentiel en termes de débouchés, mais demeure encore assez peu développée au Burkina Faso, notamment parce que l'accès au crédit est difficile pour les petits entrepreneurs. Les banques burkinabées requièrent en effet des garanties en valeurs mobilières pour accorder des prêts au démarrage de telles entreprises, garanties dont les petits producteurs ne disposent pas.³ Les systèmes financiers décentralisés (SDF) – dont le Réseau des Caisses populaires du Burkina Faso (RCPB) est le plus développé – offrent aussi des prêts, mais ceux-ci sont généralement à court terme et le capital disponible demeure faible.⁴

³ Pour les associations, une caution solidaire peut aussi servir de garantie. Le principe de la caution solidaire est que les membres d'un groupe d'emprunteurs se portent solidairement responsables du remboursement des emprunts des autres membres. En cas de mauvais remboursement, la sanction est le refus d'un nouveau prêt pour tous les membres du groupe, qu'ils aient ou non remboursé à titre individuel.

⁴ Les SDF n'offrent généralement du crédit qu'en fonction de l'épargne disponible au sein de leur institution. L'épargne étant limitée, l'offre de crédit l'est aussi et les SDF tendent à favoriser des petits prêts à court terme plutôt que des prêts plus importants à moyen et long terme qui immobiliseraient le crédit disponible. Selon Congo (1999) : « Les crédits octroyés variaient entre 5 000 francs CFA et 3 millions francs CFA pour les membres individuels, et tournent autour de 150 000 francs CFA pour les membres des groupes solidaires » (p.12).

2.2. Les cas étudiés

L'Union fruitière et maraîchère du Burkina Faso (UFMB), fondée en 1995, a été officiellement reconnue en février 1996 en vertu de la loi sur les coopératives du Burkina Faso. Elle offre à ses 24 groupements membres – dont 10 groupements de producteurs de mangue (pour environ 450 producteurs) et 14 groupements de producteurs de banane (pour environ 360 producteurs) – des services touchant l'appui à la production (fourniture d'intrants, formation, etc.) et la commercialisation et exporte depuis 2001 environ 300 tonnes de mangues fraîches par année dans la filière certifiée⁵ du commerce équitable.

Le Cercle des sécheurs (CDS) est un regroupement de cinq petites entreprises de séchage de fruits et légumes dont deux sont des entreprises privées et trois sont des groupements de femmes. Il a été créé officiellement et reconnu par la Loi sur les Groupements d'intérêt économique (GIE) du Burkina Faso en 1995. Outre les cinq entreprises membres, une dizaine d'autres entreprises de séchage sont « associées » au CDS, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas membres de l'organisation et ne participent pas à la prise de décision collective, mais qu'elles produisent des mangues séchées qui sont exportées par le CDS sur les marchés équitables. Le CDS exporte depuis 1989 environ 60-70 tonnes de mangues séchées dans la filière intégrée⁶ du commerce équitable.

2.3. La contribution de la pratique équitable au développement appréhendée à partir de cadres d'analyse microéconomiques et microsociaux

Un grand nombre d'études qui se sont intéressées à la contribution de la pratique équitable au développement l'ont fait à partir d'un cadre d'analyse "micro", c'est-à-dire qu'elles ont cherché à évaluer les impacts de la pratique équitable sur les conditions de vie des producteurs et de leur famille (Voir notamment les études de cas réalisées par les chercheurs *Fair Trade Research Group*⁷, ainsi que celle réalisée par Oxfam⁸). Les résultats varient quelque peu, mais on y retrouve généralement des constats fort similaires : un

⁵ La filière certifiée repose sur le réseau de distribution conventionnel : le produit est identifié par des marques conventionnelles, mais un label équitable apparaît sur l'emballage et c'est à ce label que le consommateur fait confiance pour l'assurer que le produit est équitable.

⁶ La filière intégrée repose sur des réseaux de distribution alternatifs et associatifs, l'équité du produit étant garantie par la boutique qui vend le produit.

⁷ Voir notamment les études de cas faites en 2002 qui s'intéressent à l'impact du commerce équitable sur la réduction de la pauvreté: www.colostate.edu/Depts/Sociology/FairTradeResearchGroup

⁸ OXFAM (2003). *L'impact du commerce équitable dans le Sud*, janvier, Fair Trade Center, Bruxelles.

accroissement des revenus des producteurs, une réduction de leur recours au crédit usuraire, une amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leur famille; des qualifications accrues pour les producteurs et les travailleurs et; une qualité des produits accrue qui permet de mieux intégrer les réseaux commerciaux conventionnels. Les cas que nous avons étudiés ne se démarquent pas de ces constats, mais viennent plutôt les confirmer.

En effet, dans les deux cas étudiés, les membres tiraient l'essentiel de leurs revenus monétaires de la commercialisation de la mangue et la pratique équitable leur offrait une meilleure rémunération et des revenus plus stables que ce dont ils bénéficiaient avant le développement de la relation équitable. S'il leur était généralement difficile de chiffrer la part de leurs revenus liée spécifiquement au commerce équitable, la plupart ont affirmé que leurs revenus s'étaient accrues suffisamment pour qu'ils arrivent mieux à payer les frais liés à l'éducation des enfants, les soins de santé pour leur famille et, dans certains cas, pour qu'ils aient été en mesure d'agrandir leur maison.

Par ailleurs, si la plupart des producteurs et des groupements de séchage n'écoulaient qu'une petite partie de leur production (20 à 30%) sur les marchés équitables, la qualité accrue de leurs produits et la certification biologique ont attiré de nouveaux acheteurs visant les marchés d'exportation conventionnels et biologiques non équitables. De plus, la pratique équitable a permis aux membres d'avoir accès à des formations techniques visant à améliorer la qualité de la production, ce qui a eu pour corollaire de les placer en meilleure position pour trouver d'autres marchés d'exportation et obtenir de meilleurs prix des acheteurs (dans le cas des membres de l'UFMB) ou d'obtenir de meilleurs salaires du fait de leur qualification (dans le cas des membres du CDS).

Quant au prix équitable, il était toujours supérieur à celui obtenu sur les marchés locaux, mais était généralement à peu près le même que celui obtenu des autres exportateurs. Le préfinancement de la production était, dans les deux cas étudiés, un des aspects du commerce équitable les plus appréciés par les producteurs.

Bref, avec des cadres d'analyse microéconomique et microsocial, nos études de cas font des constats similaires à ceux faits par les études de cas antérieures. Si ce type d'étude permet de justifier la pertinence des partenariats équitables en termes de réduction de la pauvreté et de conforter les consommateurs dans leurs choix de consommation, il ne nous permet cependant pas, ou très peu, de penser la contribution de la pratique à un développement qui dépasse le niveau micro. Qu'en est-il des cadres d'analyse micro-institutionnels ?

2.4. La contribution de la pratique équitable au développement appréhendée à partir d'un cadre d'analyse micro-institutionnel

Plusieurs études se sont intéressées, dans les dernières années, au fonctionnement des entreprises collectives du Sud qui commercialisent leurs produits dans les circuits équitables.⁹ Ce type de travaux est, le plus souvent, effectué dans une logique comparative implicitement fondée sur une idée à saveur quelque peu « modernisatrice » d'un décalage entre le fonctionnement de ces organisations et un quelconque idéal associationniste et/ou coopérativiste.¹⁰ Là aussi, malgré quelques variations, on retrouve généralement des constats similaires sur le fonctionnement organisationnel : des problèmes au niveau de la transparence, de la prise de décision démocratique et de la participation. Les cas que nous avons étudiés relèvent que ces constats se confirment lorsque l'on prend pour point de référence un idéal-type coopératif, mais que la perception des membres de leur organisation collective variait significativement de la perception des partenaires du Nord.

Dans le cas de l'UFMB, si les producteurs et les groupements de base membres ont jusqu'ici largement profité du commerce équitable, c'est essentiellement parce que le risque commercial a été assumé en totalité par l'UFMB. Les producteurs sont en effet payés en fonction des mangues récoltées, les pertes de triage au centre de conditionnement, ainsi que les pertes pendant le transport étant totalement amorties par l'UFMB, qui était d'ailleurs, au moment de notre enquête, dans une situation financière fort précaire.¹¹ Les groupements de base membres de l'UFMB n'ayant pas les capacités logistiques, financières et organisationnelles pour intégrer eux-mêmes le marché équitable, la mutualisation des risques et des frais de fonctionnement, ainsi que la capacité de se doter d'un coordonnateur étant en mesure d'organiser la commercialisation sur ce marché, leur ont permis d'accéder à un nouveau marché rémunérateur pour un produit qui « pourrissait

⁹ Voir notamment les études faites par le Fair Trade Research Group (*op. cit.*) et par la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable – CRSDD <http://www.crsdd.uqam.ca>

¹⁰ Les études mentionnent souvent, d'une part, que le commerce équitable a favorisé un certain « *empowerment* organisationnel » et « le développement d'organisations plus démocratiques » et d'autre part, que des « problèmes persistent quant à la démocratie, la transparence et la participation à l'intérieur de ces organisations ». Cela est présent dans la plupart des textes, à des degrés divers, mais est très clairement exprimé, par exemple, dans le texte de Murray, D., L.T. Reynolds et P.L. Taylor (2003). *One Cup at a Time: Poverty Alleviation and Fair Trade Coffee in Latin America*, Colorado State University, Colorado, Fair Trade Research Group: www.colostate.edu/Depts/Sociology/FairTradeResearchGroup.

¹¹ La prime équitable a été, jusqu'à présent, retenue par le partenaire équitable pour le remboursement des dettes de l'UFMB. L'organisation n'a donc pas été en mesure de financer des projets collectifs avec celle-ci.

dans les arbres » faute d'acheteurs. Pour les producteurs rencontrés, l'UFMB leur permettait par ailleurs d'avoir un certain contrôle sur le fonctionnement de l'organisation. Ainsi, même si le prix qu'ils obtenaient des acheteurs d'exportation conventionnels était souvent équivalent, et parfois supérieur, à celui obtenu par le biais de l'UFMB, les producteurs rencontrés nous ont généralement dit considérer que « l'achat avec l'UFMB est meilleur », parce que : « L'UFMB c'est pour nous. On s'entend sur le prix et ils effectuent le travail comme on l'a dit » (Entretien no 14). Ces producteurs considéraient aussi que les conditions de récolte offertes par l'UFMB était meilleures : les exportateurs conventionnels achètent « bord-champ », une fois les mangues récoltées par les paysans, ce qui signifie que ce qui n'est pas acheté pourri sur place ou est vendu à l'unité ; l'UFMB envoie plutôt une équipe de récolte qui ne prend que la qualité requise en laissant les autres mangues dans les arbres, ce qui signifie que les producteurs peuvent vendre le reste de la production à d'autres acheteurs une fois l'UFMB passée. Le fait que le prix offert était transparent, était le même pour tous et était déterminé par les membres avant le début de la campagne, était aussi un des éléments de fonctionnement du commerce équitable le plus apprécié par les producteurs.

La perception des partenaires équitables du fonctionnement organisationnel de l'UFMB est quelque peu différente. Les partenaires équitables rencontrés dénonçaient en effet « le manque de transparence et de démocratie à tous les niveaux » de l'UFMB (Entretien no 16) et nous ont dit qu'après avoir beaucoup investi dans l'UFMB, ils « ne voyaient pas de résultats » (Idem). Lors de l'assemblée générale à laquelle nous avons assisté en 2005, les partenaires équitables proposaient ainsi à l'UFMB de ne plus servir d'intermédiaire entre les acheteurs équitables et les groupements de producteurs qu'en ce qui concernait la prime équitable ; les fonctions de groupement de la production, de conditionnement des mangues et d'exportation seraient plutôt assurées par une société à responsabilité limitée (Sarl) créée en février 2005 et gérée par les partenaires. Initialement, la nécessité de créer une Sarl avait été identifiée par l'UFMB afin de se conformer au droit burkinabé, selon lequel une société coopérative ne peut pas avoir d'activités d'exportation. La nécessité de construire un centre de conditionnement à Bobo-Dioulasso avait aussi été identifiée par l'UFMB pour limiter les problèmes rencontrés lors de la location de centres de conditionnement au cours des dernières campagnes (coûts croissants, non-disponibilité des locaux, etc.). Au final, un centre de conditionnement a été construit à Bobo-Dioulasso, par le biais d'un projet financé par l'Union européenne (70 %) et l'ONG néerlandaise Solidaridad¹² (30 %). La Sarl a été créée pour gérer ce centre de conditionnement et il était prévu initialement que l'UFMB prenne part à la gestion de Fruiteq. Mais les

¹² Solidaridad est l'ONG créée par les fondateurs de Max Havelaar aux Pays-Bas. Elle détient aussi des parts dans Agrofair, l'unique acheteur équitable de l'UFMB.

déficits commerciaux récurrents et les relations tendues entre les partenaires qui en ont découlé ont changé la donne...

Le cas du CDS est quelque peu différent. Alors que l'UFMB était une structure existante sur laquelle s'est ensuite greffée la pratique équitable, le CDS a été créé, à toutes fins pratiques, par le commerce équitable. Avant 1988, le groupement féminin Naam de Ouahigouya faisait déjà le séchage semi-artisanal de fruits et légumes, mais à petite échelle et uniquement pour les marchés locaux. La rencontre avec le commerce équitable s'est faite en 1988 lors d'une mission de prospection d'un responsable d'une société d'importation suisse de produits tropicaux équitables. Le Centre écologique Albert Schweitzer (CEAS), une ONG suisse qui avait des liens avec la Fédération des Unions de groupements Naam de Ouahigouya, a organisé la rencontre entre le représentant de la société d'importation et le groupement de femmes de Ouahigouya. C'est à la suggestion de ce représentant que les premiers essais de séchage de la mangue ont été effectués à Ouahigouya. Au cours des années suivant la première exportation vers la Suisse, le CEAS a appuyé la création de nouvelles entreprises de séchage et l'activité s'est alors étendue à quatre autres entreprises de séchage, dont deux petites entreprises privées et deux petites entreprises collectives appartenant à des groupements féminins Naam. Les entreprises de séchage fonctionnaient alors isolément, le CEAS étant l'intermédiaire entre elles et les clients équitables. À partir de 1992, à l'initiative du CEAS, les quatre Unités de séchage ont commencé à se réunir régulièrement et à collaborer informellement ; cette collaboration informelle s'est formalisée en 1995 par la création du CDS. La création du CDS a permis aux membres de se doter collectivement des capacités logistiques, financières et organisationnelles pour intégrer eux-mêmes le marché équitable. Cela leur a aussi permis de mutualiser les risques et les frais de fonctionnement et d'avoir un certain contrôle sur les modalités de fonctionnement de l'organisation.

Ici, le développement de la structure organisationnelle a été le fait des membres, mais a été soutenue par les partenaires équitables. Dans le cas du CDS en effet, les relations avec les clients équitables de la filière intégrée, particulièrement avec son plus ancien client, Claro, étaient réellement perçues comme des relations collaboratives et partenariales. Les membres les plus anciens, qui se souviennent des débuts du commerce équitable avec ce client, vantent ainsi sa capacité de voir au-delà de la transaction commerciale pour accompagner le développement des entreprises de séchage partenaires et de leur organisation collective.

La perception des membres est cependant quelque peu différente en ce qui concerne le réseau certifié du commerce équitable, que le CDS cherchait à intégrer au moment de notre enquête. Malgré plus de 15 ans de commercialisation dans la filière non certifiée du commerce équitable en effet, les évaluateurs de la *Fair Trade Labelling Organization* (FLO) ont refusé au

CDS la certification équitable à deux reprises, pour finalement ne lui octroyer en 2005 que les certifications pour la production (mangues fraîches) et l'exportation, mais pas celle pour la transformation. Par ailleurs, la certification accordée pour l'exportation était conditionnelle à l'ouverture du CDS à de nouveaux membres, ce qui signifiait essentiellement de permettre aux entreprises associées de devenir membres à part entière. Ce changement serait certes fort apprécié des entreprises associées, mais l'est moins des entreprises membres, notamment des entreprises coopératives puisque le fait que ces entreprises associées sont presque toutes de petites entreprises privées risque de modifier le rapport de forces entre membres privés et associatifs au sein du CDS. Bref, il semble que FLO ait une vision normative de la façon dont devraient fonctionner les organisations soutenues au Sud et que cette vision s'articule parfois difficilement avec les logiques internes des organisations.

Notons aussi que les études qui se sont intéressées à la contribution de la pratique au développement local se sont aussi souvent intéressées particulièrement à l'utilisation de la prime équitable par les organisations en décrivant et en qualifiant les projets collectifs qui avaient été financés par cette prime. Si nous n'en parlons pas ici c'est que la question ne s'est pas posée dans le cadre de notre enquête puisque, dans les deux cas, la prime équitable n'avait pas été reçue. Dans le cas de l'UFMB, parce que celle-ci a été retenue par les partenaires pour le remboursement de la dette de l'UFMB (en raison de déficits commerciaux récurrents). Dans le cas du CDS, il n'y a jamais eu de prime équitable versée, mais il était prévu qu'une telle prime soit versée à partir de la prochaine campagne.

Bref, ce que nous apprennent les cadres d'analyse micro-institutionnels en terme de fonctionnement organisationnel est le plus souvent teinté par une appréhension idéale-typique des organisations qui a pour conséquence un appel des partenaires équitables à ce que les organisations soutenues fassent preuve de plus de transparence, qu'elles favorisent davantage la participation des membres, qu'elles adoptent des statuts et règlements officiels, etc. Ce type d'analyse permet cependant mal d'appréhender la compréhension différenciée qu'ont les membres des organisations et les partenaires du Nord du fonctionnement de leur organisation.

Mais ce type d'analyse a surtout le défaut, comme d'ailleurs les analyses microéconomiques et microsociales, d'appréhender les organisations du Sud comme si elles « flottaient » au-dessus des dynamiques socioéconomiques et sociopolitiques présentes sur le territoire. Nous posons donc qu'il conviendrait de sortir les analyses du seul niveau « micro » et d'analyser plutôt la contribution de la pratique équitable au développement en s'intéressant à la façon dont celle-ci s'inscrit dans les dynamiques territoriales sous-jacentes, particulièrement en ce qui concerne les réseaux socioéconomiques et sociopolitiques de ces dits territoires.

2.5. Analyser la contribution de la pratique équitable au développement à partir d'un cadre d'analyse territorial

L'entrée par le territoire, conçu non pas comme un espace géographique « contenant » les relations sociales, mais comme un espace social composé de différents réseaux socioéconomiques et sociopolitiques qui s'entrecroisent et se superposent (Favreau, 2008), permet, à notre avis, de mieux rendre compte de la contribution de la pratique équitable au développement dans une perspective qui dépasse le niveau micro. Étudier la contribution du commerce équitable au développement dans cette perspective implique un **déplacement d'objet et un changement d'échelle d'analyse** : des familles et des organisations (niveau micro) aux réseaux dans lesquels les acteurs individuels et collectifs s'inscrivent (niveau méso). Appréhender la contribution de la pratique équitable au développement dans cette perspective implique un tout autre regard sur les réalités empiriques. En effet, considérer que le développement est un processus au long cours qui se bâtit sur des réseaux socioéconomiques et sociopolitiques implique d'envisager que la pratique équitable ne s'inscrit pas dans un vacuum, mais se superpose plutôt à des dynamiques existantes de développement, à des acteurs et des groupes d'acteurs qui interagissent dans un espace-temps donné. La contribution du commerce équitable au développement ne peut donc pas être appréhendée comme étant inscrite dans une relation causale du type « commerce équitable = accroissement des revenus + redistribution coopérative = développement ». 50 ans de coopération internationale en Afrique ont certainement montré que les ressorts du développement sont beaucoup plus complexes que ça (Favreau, Fréchette, & Lachapelle, 2008)!

Dans les cas étudiés, la pratique du commerce équitable était largement organisée selon une logique verticale et institutionnelle. L'appui offert aux organisations était en effet, le plus souvent, un appui technique visant à accroître leurs capacités d'exportation et à adapter le fonctionnement organisationnel aux critères des OCE¹³. Les organisations s'inscrivant dans le commerce équitable sont par ailleurs généralement appréhendées par les OCE en fonction de leur seule logique verticale : en tant qu'organisation fédérant les groupements de base et en tant qu'organisation intermédiaire entre ceux-ci et les importateurs équitables. Les réseaux et les dynamiques sociales et territoriales dans lesquels ces organisations s'inscrivent sont donc généralement ignorés.

Comment alors évaluer la contribution de la pratique équitable au développement dans une perspective territoriale? Il faudrait premièrement

¹³ On peut penser, par exemple, dans le cas de l'UFMB, à l'exigence de compte-rendus (en français) des assemblées générales. Ou encore, dans le cas du CDS, à l'exigence pour les membres d'avoir des « statuts et règlements » officiels.

s'intéresser à la façon dont la pratique s'articule avec les dynamiques socioéconomiques territoriales, en particulier avec les marchés et les réseaux associatifs et coopératifs locaux, régionaux et sous-régionaux. Il faudrait aussi s'intéresser à la façon dont la pratique s'articule avec les différents réseaux sociopolitiques existants, particulièrement avec le mouvement paysan.

Les marchés locaux

La littérature théorique sur le commerce équitable s'est jusqu'ici peu penchée spécifiquement sur la contribution de la pratique au développement local. Les études de cas réalisées par des chercheurs du *Natural Resources and Ethical Trade Programme (NRET)*¹⁴ ont néanmoins constaté que le commerce équitable, en raison de l'accroissement des revenus des producteurs, permet le développement de nouvelles microentreprises et donc contribue à la création de nouvelles possibilités de création de richesses. Le commerce équitable permettrait aussi, selon ces chercheurs, de créer de nouveaux emplois, notamment en raison des besoins de main-d'œuvre accrus pour la production biologique.

Dans le cas de l'UFMB, l'inscription dans les circuits commerciaux équitables n'a pas contribué significativement au développement de l'économie locale, l'activité d'exportation s'étant plutôt ajoutée aux activités de commercialisation locale existantes. De plus, comme l'activité d'exportation s'est révélée moins profitable que prévue, l'UFMB s'est retrouvée dans une situation d'endettement important qui a limité sa recherche de nouveaux marchés et sa capacité de réinvestissement dans des projets collectifs. Bref, dans ce cas, le commerce équitable s'est inscrit uniquement, jusqu'à présent, dans une logique de développement des capacités d'exportation et n'a pas servi de « levier » au développement des marchés locaux.

Dans le cas du CDS par contre, le débouché offert par les marchés équitables a permis de développer une nouvelle activité économique rémunératrice et a aussi favorisé le développement des marchés conventionnels et biologiques européens pour la mangue séchée et donc l'apparition de nouveaux acheteurs pour les entreprises de séchage. Le potentiel de ces marchés a d'ailleurs provoqué la création de nombreuses nouvelles entreprises de séchage, venant s'ajouter aux pionnières – et entrant de plus en plus en concurrence avec elles pour les marchés d'exportation équitables et biologiques. Par ailleurs, en amont, le séchage de la mangue a aussi créé un nouveau débouché pour les

¹⁴ Le NRET fait partie du Natural Resources Institute (NRI), à l'Université de Greenwich en Grande-Bretagne. Pour connaître les fondements de ce thème de recherche, voir Natural Resources Institute (1999). Il est possible de consulter sur le site internet du NRET (www.nri.org/nret) les versions préliminaires des études de Malins et Nelson sur le coton biologique et équitable en Ouganda, de Malins et Blowfield sur les fruits séchés en Ouganda et de Blowfield et Gallet sur les bananes au Ghana, mais les versions finales de ces documents ne sont pas actuellement disponibles.

producteurs de mangues fraîches¹⁵ ; une demande pour des séchoirs fabriqués par des artisans locaux¹⁶ ; et un certain développement d'un marché local pour les produits. Ainsi, à Bobo-Dioulasso, un groupement membre du CDS tient depuis quelques années une boutique au centre-ville où plusieurs produits séchés, dont la mangue, sont commercialisés.

L'idée que le commerce équitable puisse s'inscrire dans une stratégie de consolidation du marché local et national – où les marchés d'exportations seraient complémentaires et moteurs – semble être de plus en plus souvent soulevée par les acteurs du commerce équitable (Bucolo, 2003; Gendron, 2004). Le développement d'un marché équitable national et d'un label équitable mexicain (Johnson, 2004) s'inscrit dans ce nouvel axe de réflexion voyant dans commerce équitable un « levier » de développement des marchés locaux. Dans les cas étudiés au Burkina Faso cependant, la logique de développement des marchés demeure, jusqu'à présent, largement extravertie et les marchés locaux, nationaux et sous-régionaux demeurent fort peu exploités.

Les réseaux socioéconomiques

Il y a, au Burkina Faso, un foisonnement associatif important dont le potentiel de synergie est important, mais encore largement inexploité. Il y a, par exemple, un important réseau de Caisses populaires au pays, mais leur capitalisation est trop faible actuellement pour financer les activités des organisations qui exportent sur les marchés équitables. Parallèlement, dans les deux cas étudiés, le préfinancement de la production arrive le plus souvent trop tard pour que les organisations n'aient pas à recourir à l'emprunt. Dans les deux cas, les partenaires des organisations ont trouvé une ONG du Nord pour garantir leur emprunt auprès d'une banque burkinabée en attendant l'arrivée du préfinancement ou pour combler les besoins non couverts par le préfinancement. Cela semble une solution intéressante lorsqu'on appréhende les organisations dans une logique verticale. Mais dans une perspective de développement territorial, dans une perspective de développement dans la durée, ne serait-il pas envisageable que les partenaires du Nord cherchent plutôt – ou parallèlement – à soutenir la capitalisation du réseau de financement coopératif afin qu'il soit en mesure de financer les opérations d'exportation de ces organisations?

¹⁵ Il faut environ 10 à 15 tonnes de mangues fraîches pour une tonne de mangues séchées. Avec 67 tonnes de mangues séchées exportées en 2004 par le CDS, les Unités membres et associées ont donc acheté entre 670 et 1000 tonnes de mangues fraîches des producteurs. À titre de comparaison, les membres de l'UFMB ont écoulé 325 tonnes de mangues fraîches sur les marchés équitables en 2004.

¹⁶ Les entreprises visitées avaient entre 5 et 10 séchoirs qu'elles avaient généralement achetés d'artisans locaux.

Les réseaux sociopolitiques

Les auteurs considèrent généralement que le mouvement paysan burkinabé est encore au stade d'émergence. Ils considèrent aussi que les groupements Naam en constituent la forme la plus achevée jusqu'à présent (Assogba, 1997; Gentil & Mercoiret, 1991). Les groupements Naam sont une variante des groupements villageois (GV) (Ouédraogo, 2007). Il y a plus de 15 000 GV au Burkina qui constituent, selon Soulama (2003) « la composante la plus importante des organisations paysannes au Burkina Faso » (p.140). Les Groupements Naam, sont fondés sur la continuité avec une structure traditionnelle mossi (ethnie majoritaire du Burkina Faso), le Kombi-Naam (pouvoir des jeunes), mais aussi sur l'intégration des valeurs modernes (technologie, écriture, etc.) dans le but de favoriser le développement économique et social. Un groupement Naam compte au moins 50 personnes d'un village ou d'un quartier. Les groupements sont réunis au sein d'Unions qui, elles, sont réunies au sein de la Fédération des Unions des Groupements Naam (FUGN). En 1991, il y avait environ 3000 groupements Naam au Burkina, ils étaient regroupés en 63 Unions et comptaient 350 000 membres originaires de 1200 villages de 17 provinces différentes (Gentil et Mercoiret, 1991). En 1976, les groupements Naam ont créé l'ONG Six-S (Savoir se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel) qui est financée par plusieurs bailleurs de fonds internationaux et qui offre des appuis financiers et techniques aux groupements Naam du Burkina, ainsi qu'à d'autres organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest. Or, comme nous l'avons mentionné précédemment, le séchage de la mangue a été largement développé par les groupements féminins Naam. Le groupement Naam Basnéré de Ouahigouya a non seulement été à l'origine de la création de la première Unité de séchage et de la première expérience de commercialisation sur les marchés équitables, mais les femmes de ce groupement ont aussi formé les femmes des autres entreprises collectives de séchage aujourd'hui membres du CDS. De plus, la FUGN a soutenu le développement de certaines de ces entreprises collectives, notamment en cherchant pour elles du financement de départ ou d'investissement.

Notre enquête nous a aussi permis de constater que plusieurs leaders des groupements de base étaient, ou avaient été, membres de mouvements paysans s'inscrivant dans le mouvement relativement récent de professionnalisation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest (Jacob & Lavigne Delville, 1994). On peut ainsi relever l'appartenance de certains leaders des groupements de base à la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP) ou au Cadre de concertation des organisations paysannes (CCOP). Ce qu'il faut sans doute mentionner ici c'est que le désengagement de l'État du secteur agricole dans les années 1990 (dans le cadre des programmes d'ajustements structurels) a donné lieu à une privatisation des entreprises publiques qui se chargeaient auparavant de l'approvisionnement en intrants,

de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Cela a aussi donné lieu, en réaction, à la création de plusieurs regroupements fédératifs d'organisations paysannes. Ces regroupements visent à assurer les fonctions qui étaient autrefois assurées par l'État et à unir leurs forces pour faire face au marché, mais elles participent aussi aujourd'hui à la défense des intérêts des producteurs et prennent de plus en plus la parole dans les débats de politique agricole et rurale au niveau national (Bosc et al., 2003). Elles participent souvent aussi aux mouvements paysans sous-régionaux (le Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest – ROPPA, par exemple) et transnationaux (la Fédération internationale des producteurs agricoles – FIPA – ou le mouvement Via Campesina, par exemple) (Doucet & Favreau, 2008).

Cependant, malgré les divers réseaux sociopolitiques dans lesquels s'inscrivent plusieurs membres des organisations étudiées et malgré le fait que ces membres font généralement des constats fort semblables à ceux faits par le commerce équitable (prix insuffisants, difficultés d'accès au crédit, partenariats souvent éphémères avec les acheteurs, etc.), plusieurs de ceux-ci considèrent le commerce équitable davantage comme une aide au développement ou comme un acte de charité envers les pauvres que comme un mouvement social Nord-Sud. Ainsi, des producteurs d'un groupement membre de l'UFMB nous disaient à propos du commerce équitable : « Les consommateurs payent plus cher pour que les pauvres producteurs puissent faire des projets de développement » (Entretien no 13) et les producteurs d'un autre groupement : « Le commerce équitable c'est des gens en Europe qui ne peuvent pas venir donner directement et qu'au lieu d'amener l'argent pour appuyer les pauvres, ils payent en fonction du travail fourni par le pauvre » (Entretien no 14). Il semble donc que si le commerce équitable s'inscrit, au plan international, dans un large mouvement pour une économie au service de l'homme, sociale et solidaire (Favreau, 2003), la nature sociopolitique de la pratique ne soit pas aussi importante au plan local.

Conclusion

Ce que nous voulions surtout souligner ici est qu'une approche territoriale permet de déceler des enjeux que les seules approches « micro » ne permettent pas de révéler. Nous voulions aussi souligner les implications pour la pratique équitable d'une appréhension de sa contribution au développement à partir d'une approche territoriale. À partir d'une telle approche en effet, une pratique équitable visant à contribuer au développement des sociétés locales dans lesquelles elle intervient demanderait d'envisager, au-delà de la seule relation commerciale et de la contribution de la prime équitable, un soutien visant le développement des marchés locaux et sous-régionaux; un soutien visant aussi à favoriser l'intercoopération et la synergie entre les organisations participant des réseaux associatifs et coopératifs locaux et enfin ; un soutien visant à articuler davantage les revendications du commerce équitable avec celles des mouvements paysans.

Bibliographie

- Assogba, Y. (1997). «Mouvement paysan et développement au tiers-monde: le cas de l'Afrique noire francophone». Dans Klein, J.-L., P.-A. Tremblay & H. Dionne (Eds.), *Au-delà du néolibéralisme. Quel rôle pour les mouvements sociaux?* Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université du Québec, pp. 111-121.
- Barrat Brown, M., & Adam, S. (1999). «Le commerce équitable dans les échanges Nord-Sud». Dans Defourny, J., P. Develtere & B. Fonteneau (Eds.), *L'économie sociale au Nord et au Sud* Paris/Bruxelles: De Boeck Université, pp. 105-123.
- Bosc, P.-M., Berthomé, J., Losch, B., & Mercoiret, M.-R. (2003). «Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines: de la protection sous tutelle à la mondialisation». Dans Totté, M., T. Dahou & R. Billaz (Eds.), *La décentralisation en Afrique de l'Ouest. Entre politique et développement* Paris: Karthala, pp. 147-164.
- Bucolo, E. (2003). «Le commerce équitable», *Hermès*, no.36, pp.109-118.
- Desroches, H. (1976). *Le projet coopératif*, Paris: Éditions ouvrières.
- Develtere, P. (1998). *Économie sociale et développement. Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Paris & Bruxelles: De Boeck & Larcier s.a.
- Doucet, C., & Favreau, L. (2008). *Organisations de producteurs agricoles et de paysans dans le monde. La Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA): une étude exploratoire*: Cahier de l'ARUC-ISDC et de la CRDC, Université du Québec en Outaouais.
- Favreau, L. (2003). *Commerce équitable, économie sociale et mondialisation*. Cahier de la CRDC, Série Conférence no 9, Gatineau : Université du Québec en Outaouais.
- Favreau, L. (2008). *Entreprises collectives: Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L., Fréchette, L., & Lachapelle, R. (2008). *Coopération Nord-Sud et développement : le défi de la réciprocité*, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- FLO. (2004). *Fairtrade Standards for Fresh Fruit (except bananas) and Fresh Vegetables*. consulté sur le site de FLO en mai 2005 : www.fairtrade.net.
- Fonteneau, B., Nyssens, M., & Fall, A. S. (1999). «Le secteur informel : creuset de pratiques d'économie solidaire ?». Dans Defourny, J., P. Develtere & B. Fonteneau (Eds.), *L'économie sociale au Nord et au Sud* Paris & Bruxelles: De Boeck & Larcier, pp. 159-178.
- Gendron, C. (2004). *Un nouveau mouvement socio-économique au coeur d'une autre mondialisation : le commerce équitable*. Université du Québec en Outaouais, Gatineau: Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Série Comparaisons internationales no 19.

- Gentil, D. (1986). *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest : interventions de l'État ou organisations paysannes?*, Paris: L'Harmattan.
- Gentil, D., & Mercoiret, M. R. (1991). «Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire?», *Revue Tiers Monde*, no.128, pp.867-886.
- Jacob, J. P., & Lavigne Delville, P. (1994). *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris: Karthala.
- Johnson, P. W. (2004). *Le commerce équitable au Mexique. Labels et autres dynamiques*: Document consulté sur le site de l'UNESCO, www.unesco.org/mab/BRs/q_e/Mexique_edition.pdf, en décembre 2005.
- McSween, N. (2007). *La contribution du commerce équitable au développement local au Burkina Faso : les cas de l'Union fruitière et maraîchère du burkina faso (UFMB) et du Cercle des sécheurs (CDS)*. Cahier de la CRDC, Série Mémoires de maîtrise, Gatineau : Université du Québec en Outaouais.
- MEF. (2002). *Étude de marché des dérivés de fruits et légumes dans les régions de Bobo et Tenkodogo*: Ministère de l'économie et des finances du Burkina Faso, Ouagadougou.
- Meister, A. (1977). *La participation pour le développement*, Paris: Éditions ouvrières.
- Ouédraogo, S. (2007). *Les dynamiques d'émergence et de développement des groupements villageois au Burkina Faso*. Thèse de doctorat, École de service social, Université Laval, Québec.
- Soulama, S. (2003). «Le groupement villageois: pertinence d'une organisation d'économie sociale au Burkina Faso», *Économie et solidarités*, vol.1, no.34, pp.136-155.

Publications de l'ARUC-Développement territorial et coopération

Série « Recherches »

- REC-01-2008 ARUC – Développement territorial et coopération (2008), *Programme préliminaire de recherche*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» no 1, septembre 2008, 32 pages.
- REC-02-2008 FAVREAU, L. (2008), *Coopératives et développement durable et solidaire des territoires : éléments d'une problématique*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» no 2, septembre 2008, 42 pages.
- REC-03-2008 BRASSARD, M.J. et M. ARTEAU (2008), *Coopératisme et développement territorial : quels liens?*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» numéro 3, septembre 2008, 30 pages.

Série « Études »

- ETU-01-2008 CHEVRIER, H. (dir.). *L'expérience coopérative en milieu insulaire*. Actes du Forum sur la coopération tenu les 22 et 23 mai 2008 aux Îles-de-la-Madeleine (Québec) précédés d'extraits du rapport de recherche. Îles-de-la-Madeleine (CERMIM) et Rimouski (ARUC-DTC) : Cahiers de l'ARUC - Développement territorial et coopération, Série « Études» n° 1, décembre 2008; ix, 76 pages.
- ETU-02-2008 MCSWEEN, N. et L. FAVREAU (2008), *La contribution du commerce équitable au Burkina Faso : l'apport des organisations de type coopératif*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Recherches» numéro 4, Décembre 2008, 26 pages.

Série « Conférences »

- CON-01-2008 ARUC – Développement territorial et coopération (2008), *Compte rendu du séminaire de lancement*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série «Conférences» no 1, septembre 2008, 36 pages.

Série « Débats et propositions »

Aucune publication à ce jour.

Pour nous joindre :

Alliance de recherche universités-communautés
Développement territorial et coopération (ARUC-DTC)
Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
C.P. 3300, Succ. A
Rimouski (Québec) G5L 3A1
(418) 723-1986 poste 1247
aruc-dtc@uqar.ca
<http://aruc-dtc.uqar.qc.ca>